conseil de la recherche et du développement forestiers

LEGISLATIVE LIBRARY
TORONTO
MAY 15 1972
LEGISLATIVE
RECEIVED

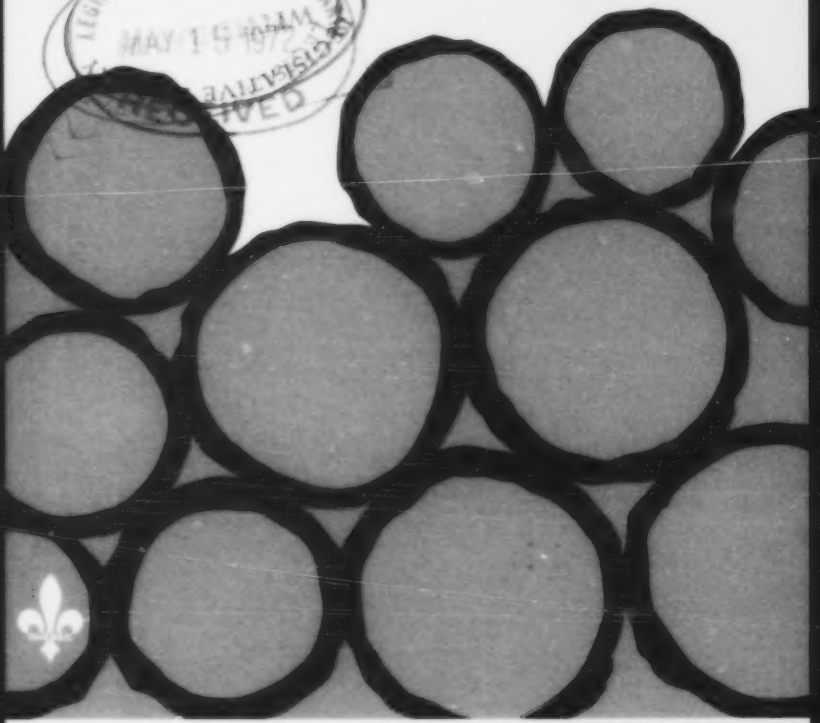

rapport annuel 1969/70 1970/71

104-04526/

conseil de la recherche et du développement forestiers

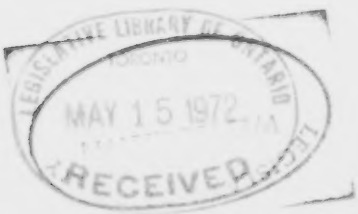

ministère des terres et forêts

rapport annuel 1969/70

QUÉBEC, le 30 septembre 1971

L'Honorable Kevin Drummond
Ministre des Terres et Forêts
Hôtel du Gouvernement
Québec 4

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous présenter le présent rapport sur les activités du Conseil de la recherche et du développement forestiers depuis sa proclamation le 22 octobre 1969 jusqu'au 31 mars 1971.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

ANDRÉ LAFOND

table des matières

Avant-propos 7

Considérations du Président 9

Membres du Conseil 11

Réunions: date et lieu 12

I — Introduction 13

II — Proclamation du Conseil 13

III — Mandat du Conseil 13

IV — Activités du Conseil 14

V — Résumé des conclusions et recommandations 15

VI — Orientation future du Conseil 16

VII — Comité de recherches pour l'Est du Québec 16

VIII — Conclusion 17

avant-propos

Le Conseil de la recherche et du développement forestiers œuvre au sein du ministère des Terres et Forêts du Québec depuis le 22 octobre 1969. Cependant, ce n'est que le 2 décembre 1970 qu'il fut créé officiellement en vertu de l'arrêté ministériel n° 4493. Nous présentons ici, sous un même couvert, le rapport des activités du Conseil de la recherche et du développement forestiers au cours des exercices financiers 1969/70 et 1970/71.

Dans le présent rapport, le Conseil de la recherche cherche à mettre en relief les principaux travaux qu'il a accomplis depuis son existence dans les domaines de la recherche et du développement forestiers. De plus, il présente une revue générale des principaux problèmes discutés, de la formation de comités « ad hoc » et des principales recommandations qui ont été proposées. En plus d'étudier, en priorité, les différents problèmes que le ministre des Terres et Forêts lui soumet, le Conseil se propose d'examiner plus à fond l'orientation générale qu'un tel organisme devrait suivre ainsi que les moyens les plus efficaces pour mieux coordonner la recherche forestière au Québec.

considérations du président

La création, par le Ministre des Terres et Forêts, d'un Conseil de la recherche et du développement forestiers au Québec, répond à un des vœux les plus constants des ingénieurs forestiers du Québec et de tous ceux qui s'intéressent au développement de nos ressources forestières.

Le Conseil, dont la tâche est fondamentalement consultative, a essayé, depuis son existence, qui date du 22 octobre 1969, de définir son orientation, son organisation en même temps que d'esquisser un rapide inventaire des programmes de recherches et des ressources des institutions déjà existantes. La tâche qu'il se propose est vaste et éminemment pressante si l'on veut que des recherches proprement orientées permettent le développement économique rapide de la province de Québec et que les ressources du territoire forestier contribuent pour une part qui soit proportionnelle à leur importance.

Le développement forestier au Québec, depuis les temps coloniaux et les premiers défrichements, en passant par l'exploitation des bois carrés de pin au XIX^{e} siècle jusqu'à l'établissement de la grande industrie forestière qui caractérise le Québec moderne, s'est fait en prenant pour acquit les immenses ressources en bois qui couvraient notre territoire sans attacher trop d'importance à la recherche de base et d'application qui verrait à déterminer et à utiliser le potentiel de production des terrains forestiers.

Au Québec, par suite des besoins qui vont sans cesse s'accroissant d'une population jeune et dynamique à laquelle on doit fournir des emplois, avec une technologie renouvelée et d'immenses étendues forestières qui doivent être rendues de nouveau à la production ou ouvertes pour la première fois à l'exploitation, avec une population dont une partie est en état de dépression économique, la recherche forestière intensive s'impose à brève échéance. Non seulement la recherche fondamentale est-elle nécessaire, mais peut-être l'application des diverses connaissances nouvelles et le développement de techniques neuves pour une production sans cesse augmentée s'imposent-ils plus encore.

Si la connaissance des causes qui amènent le développement et la croissance des forêts est fondamentale, on doit aussi s'appliquer à trouver des méthodes d'exploitation qui permettent une utilisation rationnelle des bois et forêts tout en utilisant au maximum le potentiel de croissance des arbres et à des prix qui correspondent à la fois aux exigences sociales d'une classe ouvrière sans cesse plus évoluée et aux impératifs de la compétition sur les marchés mondiaux.

La part du Québec, sur les grands marchés de pâtes et papiers aussi bien que sur celui des sciages et déroulages, a diminué au cours des vingt

dernières années, cependant qu'une partie seulement de nos ressources était développée et que nous n'utilisions pas le vrai potentiel de croissance de la forêt, faute de connaissance et d'organisation. De plus, d'immenses problèmes pour la conservation du milieu et la protection des forêts contre ses ennemis naturels, imposent des solutions rapides de même que l'utilisation à bon escient des ressources touristiques et fauniques et la préservation de paysages reposants supposent recherche et développement à un rythme accéléré.

Ce sont à tous ces problèmes que le Conseil espère s'attaquer et proposer une politique d'ensemble en même temps que de répondre aux demandes spécifiques qui lui seront adressées par le Ministre des Terres et Forêts.

Le Conseil de la recherche et du développement espère ainsi apporter sa contribution au développement économique de la province de Québec.

le Président,

ANDRÉ LAFOND

conseil de la recherche et du développement forestiers 1969/70

président

Dr André Lafond, B.Sc.App., ing.f., Ph.D., Vice-doyen, Faculté de foresterie et de géodésie, université Laval.

vice-président

Dr Pierre Gendron, B.Sc., Ph.D., hon. D.Sc. (Ottawa), hon. LL.D. (Montréal), Président de l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers.

membres

M. Jean Bérard, B.Sc.App., ing.f., Directeur général, division des bois et forêts, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.

Dr Robert Blais, B.Sc.F., ing.f., Ph.D., Directeur associé, Laboratoire de recherches forestières, ministère canadien des Pêches et des Forêts, Québec.

M. Pierre Dorion, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., M.F., Directeur, Service de la recherche, ministère des Terres et Forêts, Québec.

Dr Marcel Goulet, B.Sc.App., ing.f., D.Sc., Directeur du département d'exploitation et d'utilisation des bois, faculté de foresterie et de géodésie de l'université Laval.

M. A. R. C. Jones, ing.f., Directeur, département de l'aménagement des terres à bois, Collège MacDonald, université McGill.

M. Victor Morin, B.Sc.App., ing.f., Directeur, Service forestier de l'Union catholique des cultivateurs, Montréal.

M. Maurice Vézina, B.Sc.App., ing.f., a.g., Sous-ministre adjoint, ministère des Terres et Forêts, Québec.

secrétaire

M. Pierre Villeneuve, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., ministère des Terres et Forêts, Québec.

conseil de la recherche et du développement forestiers

réunions

Le présent rapport couvre la période entre la création du Conseil, le 22 octobre 1969, et la fin de l'année fiscale, le 31 mars 1970.

première réunion :

le 6 novembre 1969, au ministère des Terres et Forêts à Québec;

deuxième réunion :

le 27 novembre 1969, au laboratoire de recherches forestières du gouvernement fédéral à Québec;

troisième réunion :

le 19 décembre 1969, à l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers à Pointe-Claire;

quatrième réunion :

le 22 janvier 1970, à la faculté de foresterie et de géodésie de l'université Laval;

cinquième réunion :

le 26 février 1970, à la faculté de foresterie et de géodésie de l'université Laval;

sixième réunion :

les 25 et 26 mars 1970, à la Forêt de Montmorency de l'université Laval, dans le Parc des Laurentides.

conseil de la recherche et du développement forestiers

I — *introduction*

Il est un fait incontestable que la recherche est à la source du progrès et du développement des sociétés. L'accumulation de connaissances nouvelles et le développement des techniques pour les exploiter contribuent à un enrichissement progressif de l'humanité et l'utilisation au niveau social, économique et politique des données scientifiques fournit des instruments nouveaux qui s'avèrent de plus en plus puissants.

Si nous examinons le domaine qui nous intéresse plus particulièrement, à savoir la recherche et le développement forestiers, il ne fait aucun doute qu'il est urgent qu'un essor, trop longtemps retardé, soit enfin donné à la recherche forestière au Québec, étant donnée l'importance de nos ressources forestières, qui couvrent la plus grande partie du territoire et l'influence directe qu'elles ont sur le développement économique.

On peut se demander à qui incombe principalement la responsabilité de promouvoir la recherche et le développement forestiers au Québec. L'État, étant propriétaire de la plus grande partie du territoire forestier, ne peut échapper à la responsabilité fondamentale de donner l'essor nécessaire à la recherche et au développement forestiers. Le ministère des Terres et Forêts, qui est responsable de la gestion des territoires forestiers du Québec, a ressenti cette responsabilité qui ne peut se limiter à l'exécution de la recherche forestière, mais encore à celle de promouvoir et d'aider à coordonner cette recherche et le développement qui en dépend pour l'ensemble de la Province.

II — *proclamation du conseil*

C'est dans cette perspective que fut institué le 22 octobre 1969 « Le Conseil de la recherche et du développement forestiers », un organisme consultatif groupant, dans les cadres du ministère des Terres et Forêts, les principaux intéressés à la recherche et au développement forestiers au Québec. Le Conseil est composé de neuf membres choisis par le ministre des Terres et Forêts et représentant les milieux gouvernementaux, industriel, universitaire, corporatif et syndical.

III — *mandat du conseil*

Le Conseil est chargé de proposer au Ministre des objectifs et des programmes de recherche et de développement forestiers ainsi que les moyens qu'il pourra juger les plus aptes à leur réalisation et à l'atteinte des objectifs proposés.

Pour parvenir à ces fins, le Conseil étudie les besoins en recherche fondamentale et forestière aussi bien que des programmes de développement

dans les diverses branches de la foresterie en relation avec le développement des ressources forestières et le développement économique du Québec. Il doit également faire un inventaire des programmes et des projets de recherches forestières ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières des divers organismes de recherche et de développement forestiers au Québec. Sur demande du Ministre, il peut étudier toute question relative à la recherche et au développement forestiers.

IV — *activités du conseil*

Le présent rapport couvre la période allant de la création du Conseil jusqu'au 31 mars 1970. Au cours de ces quelques mois, les membres ont tenu six réunions dont les discussions ont porté principalement sur l'organisation interne du Conseil et sur son orientation dans le but d'être en mesure de remplir aussi efficacement que possible le mandat qui leur avait été confié.

Le Conseil, après avoir discuté son organisation interne et choisi un président, un vice-président, un secrétaire, s'est mis sans tarder à la tâche afin de bien définir son orientation et ses principaux buts.

Le Ministre, lors de la première réunion des membres du Conseil, a insisté particulièrement sur le fait que la vocation première du Québec est une vocation forestière; c'est pourquoi il devient de plus en plus important de développer la recherche en foresterie afin d'être en mesure de mieux connaître, d'améliorer et de perpétuer nos ressources forestières. Aussi, insitait-il sur le fait qu'il est urgent de développer des produits nouveaux et de trouver des utilisations plus grandes pour le bois afin d'être en mesure de faire face à une compétition de plus en plus sévère et de garder le Québec à un niveau de développement économique sans cesse plus avancé.

Depuis près de cinq ans, la recherche forestière, au ministère des Terres et Forêts, a acquis une importance de plus en plus considérable comme le démontrent les budgets attribués à ce service.

Budget pour les années	1966/67	$ 156 900
" " " "	1967/68	246 000
" " " "	1968/69	267 100
" " " "	1969/70	532 400
TOTAL:		$1 202 800

Il reste cependant à déterminer la manière d'orienter et d'utiliser au maximum l'ensemble des recherches et des projets de développement qui se poursuivent dans toute la province de Québec. Tel est le rôle principal qui a été confié au Conseil de la recherche et du développement forestiers.

les principaux organismes de recherche forestière dans le Québec

Il existe, au Québec, plusieurs organismes de recherche et de développement forestiers dont la plus grande partie se trouve représentée directement par les divers membres du Conseil. Au cours des premières réunions, le premier travail qui a été accompli a consisté principalement à essayer de se tracer un plan d'orientation qui permette d'abord de faire un inventaire général des travaux qui se poursuivent actuellement en même temps que des buts de chacun des divers organismes qui sont représentés au Conseil. Chacun des membres du Conseil a donc présenté un rapport qui décrivait les buts et résumait les activités des organismes qu'ils représentaient. Un bref sommaire de ces rapports est présenté en appendice.

V — *résumé des conclusions et des recommandations*

À partir des discussions qui ont suivi l'exposé produit par chacun des organismes de recherche, on a pu tirer, à titre préliminaire, les conclusions et les recommandations suivantes:

1) Il est actuellement très urgent de coordonner la recherche afin qu'elle puisse être orientée vers des applications concrètes et qu'elle puisse servir, en autant que possible, au développement de l'économie générale du Québec;
2) Les recherches, en général, se doivent d'être poursuivies en fonction des problèmes les plus urgents et des besoins actuels,
3) Le Conseil de la recherche et du développement forestiers doit établir un programme de priorités acceptables par les divers organismes de recherches et, de plus, il doit chercher en autant que possible à orienter tous les efforts vers un but commun à définir;
4) Le Conseil se doit aussi d'orienter les recherches de façon à prévoir les moyens qu'on a de les réaliser dans le domaine des produits forestiers pour qu'il puisse faire face au développement de certains produits, notamment des produits synthétiques qui apparaissent sur le marché;
5) Il y a actuellement des carences sérieuses en ce qui concerne les diffusions des résultats de la recherche et de leur vulgarisation pour les rendre accessibles à ceux qui sont intéressés à les utiliser;
6) Il semble, que du point de vue des recherches forestières et de l'enseignement forestier supérieur, trois domaines devraient être surtout retenus:
   a) l'économie forestière où il existe une carence de personnel qualifié;
   b) les recherches sur les techniques d'exploitation forestière et la transformation des produits en tenant compte de la sylviculture et de l'aménagement;
   c) le renouvellement des méthodes de photogrammétrie pour l'inventaire des ressources.

7) Pour tout programme de recherche, il est très important de considérer et d'étudier les résonances sociologiques et l'influence que celles-ci auront sur la main-d'œuvre;

8) Le Conseil devra faire une évaluation globale des argents requis pour le développement des trois principaux secteurs de la recherche en forêt;

9) On recommande qu'une attention plus considérable soit portée aux problèmes de foresterie urbaine aussi bien qu'à ceux traitant de l'exploitation des forêts privées;

10) Jusqu'à présent, la recherche sur *l'outillage forestier nécessaire aux exploitations n'a pas été reliée à une politique d'aménagement sylvicole et cette recherche n'a pas été développée pour ce qui concerne l'exploitation des forêts privées et pour les forêts mélangées ou feuillues.*

VI — *orientation future du conseil*

Ce sujet est, sans aucun doute, la base du travail immédiat du Conseil. Il faut en effet déterminer, au plus tôt possible, qu'elle sera l'orientation vers laquelle les travaux et les efforts du Conseil devront porter. Cependant, étant donnée l'ampleur de la tâche, les membres du Conseil, après ces six premières réunions, n'ont pas encore défini l'orientation générale que devrait prendre le Conseil. Après les discussions, on en est venu aux conclusions suivantes:

1) On constate que la recherche forestière a deux traits particuliers, elle est essentiellement *multi-disciplinaire et de caractère régional;*

2) Les trois grandes divisions, qui peuvent servir à l'orientation de la recherche forestière, à savoir *l'étude du milieu forestier, la protection, la transformation et l'utilisation de ce milieu avec leurs conséquences économiques; la production de matériaux dérivés de la récolte forestière* ainsi que la mise en marché doivent être développées chacune selon la méthodologie qui les caractérise;

3) Il faudra ensuite, étant données les limites, tant en personnel qu'en ressources, essayer de fixer les priorités pour chacune des disciplines concernées.

VII — *formation du comité de recherches pour l'est du Québec*

À l'occasion de la renégociation de l'entente fédérale-provinciale pour la région pilote du Bas-du-fleuve et de la Gaspésie, le Conseil s'est intéressé à déterminer les possibiités de recherches forestières urgentes qui devraient être entreprises dans cette région en vue de mener à bien le plan d'aménagement de l'Est du Québec.

À cette fin, le « Comité de recherches pour l'Est du Québec », sous la présidence de M. Jean-Louis Caron, ingénieur forestier et délégué régional de l'Office du plan, fut formé afin d'obtenir des recommandations sur l'établissement d'un programme de recherches précis et sur les possibilités d'obtenir les budgets nécessaires à sa réalisation.

Le mandat du Comité se définissait comme suit :

1° Aborder, en essayant de les définir, les problèmes de recherche et de développement dans les domaines suivants:
   a) Sylviculture, exploitation et leurs conséquences économiques;
   b) Approvisionnement, utilisation, mise en marché et leurs conséquences économiques;
   c) Technique de mise en œuvre du système qui sera recommandé.

2° Une attention spéciale devra être accordée au problème des fermes forestières.

Les résultats du travail de ce Comité sont donnés dans la seconde partie du présent rapport.

VIII — *conclusions*

Se rendant compte de l'importance de la tâche à accomplir et des responsabilités qui leur ont été confiées, les membres du Conseil de la recherche et du développement forestiers espèrent qu'il sera possible, au début de cette nouvelle année, que le ministère des Terres et Forêts fasse adopter la loi qui créera officiellement le Conseil et que les statuts qui ont déjà été soumis puissent être approuvés le plus tôt possible.

Il ne faut pas oublier non plus que le Conseil devra se faire aider, pour remplir sa tâche, par divers comités qui, par l'addition de membres spécialement informés, lui permettront de compléter rapidement les tâches qui lui sont confiées.

conseil de la recherche et du développement forestiers

ministère des terres et forêts

rapport annuel 1970/71

table des matières

Membres du Conseil 1970/71 23

Réunions du Conseil 24

I — Constitution du Conseil 25

II — Travaux du Conseil 25

a) Comité de recherches pour l'Est du Québec 25

1) Projet des fermes forestières à St-Guy et St-Médard 27

2) Projet de recherches en exploitation 30

3) Projet de réaménagement et d'utilisation des forêts de la zone de Gaspé-Nord 30

b) Comité de recherches en génétique forestière 31

III — Principaux problèmes étudiés 32

A) Mise en marché des produits forestiers 32

B) Droits de coupe 33

C) Transport des bois 34

IV — Recommandations 35

Annexe *A*: Arrêté en conseil nº 4493 37

Annexe *B*: Statuts du Conseil 39

Annexe *C*: Liste des membres des comités formés par le C.R.D.F. 42

— comité de recherche pour l'Est du Québec 42

— comité de recherche en génétique forestière 42

conseil de la recherche et du développement forestiers 1970/71

président

Dr André Lafond, B.Sc.App., ing.f., Ph.D., Vice-doyen, Faculté de foresterie et de géodésie, université Laval.

vice-président

Dr Pierre Gendron, B.Sc., Ph.D., hon. D.Sc. (Ottawa), hon. LL.D. (Montréal), Président de l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers.

membres

M. Jean Bérard, B.Sc.App., ing.f., Directeur général, division des bois et forêts, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.

Dr Robert Blais, B.Sc.F., ing.f., Ph.D., Directeur associé, Laboratoire de recherches forestières, ministère canadien des Pêches et des Forêts, Québec.

M. Pierre Dorion, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., M.F., Directeur, Service de la recherche, ministère des Terres et Forêts, Québec.

Dr Marcel Lortie, B.Sc.App., ing.f., Ph.D., Directeur régional, Laboratoire de recherches forestières, ministère canadien des Pêches et des Forêts, Québec.

M. J. D. MacArthur, B.Sc.F., Département d'aménagement des lots boisés, Collège MacDonald, Ste-Anne-de-Bellevue.

M. Victor Morin, B.Sc.App., ing.f., Directeur, Service forestier de l'Union catholique des cultivateurs, Montréal.

M. Maurice Vézina, B.Sc.App., ing.f., a.g., Sous-ministre adjoint, ministère des Terres et Forêts, Québec.

secrétaire

M. Pierre Villeneuve, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., ministère des Terres et Forêts, Québec.

réunions du conseil

septième réunion :

Le 16 avril 1970, à Montréal.

huitième réunion :

Le 21 mai 1970, à Québec.

neuvième réunion :

Les 9 et 10 juillet 1970, à la Forêt de Montmorency dans le Parc des Laurentides.

dixième réunion :

Le 20 novembre 1970, à Québec.

onzième réunion :

Le 11 janvier 1971, à Montréal.

douzième réunion :

Le 18 février 1971, à Québec.

I — *constitution du conseil*

Sur proposition du ministre des Terres et Forêts, le Conseil exécutif de la province créait officiellement, le 2 décembre 1970, le « Conseil de la recherche et du développement forestiers du Québec » par l'arrêté ministériel nº 4493 dont copie est donnée en annexe.

II — *travaux du conseil*

Devant le nombre et la complexité des problèmes forestiers qui existent actuellement au Québec et qui demandent des solutions à court terme, le C R D F n'a pas eu tout le temps nécessaire pour étudier et définir clairement son orientation future. Cependant, en ce qui concerne la recherche forestière, il serait assez difficile de s'orienter sans une bonne connaissance des projets existants ou en voie d'être mis sur pied.

Il ne fait aucun doute que nous possédons de vastes connaissances accumulées et souvent non appliquées dans les différents secteurs de la foresterie; c'est pourquoi il devient urgent de trouver un mécanisme non seulement pour l'acquisition de ces connaissances mais aussi pour la vulgarisation des résultats de recherches pendant que d'autres recherches continueront à être mises de l'avant.

Ce travail nous apparaît encore plus impérieux quand nous savons que l'industrie forestière prévoit pour 1980, de grandes difficultés d'approvisionnement. Ainsi, tout en continuant l'étude de problèmes qui lui seront soumis, le C R D F orientera ses efforts vers la coordination des recherches forestières au Québec et au Canada, de façon à être plus apte à diriger les efforts des chercheurs et même à pouvoir proposer des programmes de recherches précis avec les prévisions budgétaires correspondantes.

A) comité de recherches pour l'est du Québec

Ce Comité fut le premier à être créé officiellement par le C R D F. Il était composé de sept membres, choisis dans les milieux gouvernemental et industriel. Les raisons profondes qui ont motivé sa création sont données dans les lignes qui suivent.

Lors de la dernière entente fédérale-provinciale concernant les travaux en Gaspésie, le secteur forestier (sylviculture, reboisement, exploitation et recherches) n'a pas été considéré à sa juste valeur et il fallait profiter de la renégociation de l'entente pour accentuer nos efforts de façon à ce que la forêt ne soit plus le parent pauvre et qu'elle soit considérée autant, sinon plus, que les autres domaines.

Afin de mieux saisir la façon dont les travaux recommandés par le Comité s'insèrent au sein de la dite entente, nous donnerons un résumé du contenu de cette entente. En général, elle comprenait quatre programmes orientés vers la rationalisation du « secteur primaire » i.e. la production:

a) L'Aménagement forestier;

b) L'achat de seigneuries et des droits de concessionnaires;

c) Création de forêts expérimentale et de démonstration;

d) Travaux de reboisement et traitements sylvicoles.

Ces programmes visaient essentiellement à réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de matière ligneuse, à consolider les zones d'exploitation, à promouvoir une meilleure exploitation, à préserver et à améliorer la forêt.

Les argents attribués avaient donc pour but de réaménager le secteur primaire par les moyens suivants:

1° Ramener les terres publiques à deux sortes de tenure: les concessions forestières et les forêts domaniales dans lesquelles de sérieux efforts doivent être faits pour en améliorer l'administration et réduire les coûts d'exploitation;

2° La création de complexes forestiers qui regroupent l'ensemble des moyens de réaliser ces objectifs: forêt de démonstration, forêt expérimentale et programmes d'enseignement forestier aux petits propriétaires;

3° Reboisement et travaux sylvicoles: dans ce domaine, il était absolument nécessaire de présenter des programmes de recherches et de développement forestiers précis comportant les priorités de reboisement au point de vue zones à reboiser et des essences à choisir.

C'est donc de cette façon que le secteur « forêt » s'imbrique au niveau de la région et dans le plan d'ensemble dont le but principal est de procurer du travail et de ramener le salaire moyen de la région à la moyenne de la province de Québec.

mandat du comité

Le mandat général du comité de recherches pour l'Est du Québec se définissait comme suit:

1° Préciser, pour la région pilote, le problème concernant la recherche et le développement forestiers dans les domaines suivants:

a) Sylviculture-exploitation-étude économique correspondante;

b) Approvisionnement-utilisation-mise en marché des produits-étude économique pertinente;

c) Technique de mise en œuvre du système recommandé.

2° Une attention spéciale sera apportée au problème des fermes forestières.

travaux du comité

Les membres du comité ont tenu quatre réunions. Dans son ensemble, ce mandat leur est apparu comme une étude approfondie des problèmes existants, leur évaluation en importance, la nécessité d'initier la population à des travaux forestiers rentables et comme une revue des moyens les plus efficaces pour diriger la recherche vers une développement pratique de sorte que la population puisse tirer profit des résultats obtenus.

À cette fin, les membres ont dirigé leurs efforts sur l'inventaire global de tous les travaux de recherche faits ou en cours d'exécution dans la région-pilote tout en examinant les principaux domaines qui semblaient avoir été quelque peu négligés. En résumé, les conclusions suivantes furent dégagées:

1° Les recherches devraient être axées principalement sur l'augmentation du potentiel forestier;

2° Il est urgent que la recherche débouche sur un développement pratique, créateur d'emplois rentables;

3° Il est souhaitable que des recherches soient mises sur pied en ce qui regarde la machinerie adaptée aux coupes sylvicoles;

4° Il faut continuer les travaux de réhabilitation des assistés sociaux;

5° Actuellement, nous possédons un nombre considérable de recherches dont les résultats ne sont pas encore exploités;

6° Il existe un manque de sérieux d'organisation technique pour la mise en application des résultats connus ou obtenus;

7° Le problème le plus sérieux réside dans la technique de mise en œuvre des travaux.

programme de recherches recommandé

Le rapport final du comité de recherches pour l'Est du Québec recommandait un programme de recherches en trois points:

a) Un projet de recherches et de développement de fermes forestières à Saint-Guy et Saint-Médard;

b) Un projet d'exploitation dans la forêt domaniale des Chic-Chocs;

c) Un projet d'aménagement de la zone de Gaspé-Nord.

Nous présentons ci-dessous quelques explications concernant chacun des projets.

1) projet des fermes forestières à Saint-Guy et Saint-Médard

Les membres du comité ont porté principalement leurs efforts sur le développement du secteur de la forêt privée afin d'atténuer les conséquences de la classification des différentes paroisses à vocation forestière ou agricole. D'un côté, onze paroisses ont été classifiées comme marginales et tous les citoyens

ont été relocalisés ou presque. De l'autre côté, nous faisions face au problème épineux des petites paroisses qui végètent et qui ont été classées comme étant à vocation indéterminée: cela implique que les résidents de ces paroisses ne peuvent y vivre convenablement et qu'éventuellement, il faudra fermer ces paroisses. Or, comme cette population tient à vivre, elle s'est donc tournée vers la forêt qui leur est apparue comme leur seule planche de salut. Il devenait donc impératif de leur proposer une solution valable à leurs problèmes. C'est pourquoi les membres ont pensé qu'une telle solution pouvait consister en un essai sérieux de revalorisation de la forêt et de la main-d'œuvre au moyen de travaux pratiques et rentables.

Se basant sur les résultats vraiment encourageants des travaux de recherches appliquées qui ont été faits, depuis 1965, à Ste-Lucie-de-Beauregard, comté de Montmagny, par le Fonds de recherches forestières de l'université Laval, le comité a tout de suite compris que de tels travaux pouvaient être réalisés dans deux de ces paroisses à vocation indéterminée avec un autre principe d'aménagement, à savoir celui de la « ferme forestière ». Il ne fait aucun doute que de telles recherches contribueront à revaloriser la forêt et la main-d'œuvre, permettront un développement pratique de recherches théoriques et s'avéreront un moyen efficace pour éviter une certaine émigration des éléments les plus prometteurs de la région.

éléments du programme de recherche

Les principaux éléments du programme de recherche recommandé sont les suivants:

a) *Titre du projet*
Recherches sur les meilleures méthodes d'aménagement, d'exploitation et de gestion appliquées aux forêts privées et aux forêts publiques dans les paroisses de St-Guy et St-Médard.

b) *Endroit*
Paroisses de St-Guy et St-Médard, comté de Rimouski.

c) *Responsable des travaux sur le terrain*
Fonds de recherches forestières de l'université Laval.

d) *Coordonnateur du ministère des Terres et Forêts*
Service de la recherche, en collaboration avec le Coordonnateur régional du ministère.

e) *Budget*
O.D.E.Q.

f) *Début des travaux*
À l'été 1970, étude préliminaire du projet.

g) *Programme des recherches*
Au préalable: transfert et consolidation des endroits choisis.

1) Les recherches s'effectueront sur des superficies de grandeurs différentes et que nous appelons « fermes forestières » et qui seront choisies dans les paroisses St-Guy et St-Médard comme étant les endroits les plus représentatifs de ce territoire;

2) Trouver les traitements sylvicoles appropriés aux divers types de peuplements des endroits choisis, et permettant d'effectuer des travaux au plus bas prix possible;

3) Recueillir avec précision toutes les données nécessaires aux calculs de la rentabilité des divers traitements en fonction des différentes superficies de fermes forestières;

4) Calculer cette rentabilité et déterminer l'impact économique de ces travaux sur la collectivité et sur la région concernées; l'équipe de développement social de la zone serait impliquée dans un tel projet;

5) La détermination, par les méthodes les plus modernes de la recherche opérationnelle, du rendement et du coût de la main-d'œuvre et de la machinerie utilisées dans les opérations d'abattage, de tronçonnage et de vidange jusqu'au chemin public suivant les variables du milieu, les traitements sylvicoles et les méthodes d'exploitation;

6) Recherches sur la machinerie pour des coupes intermédiaires dans les forêts privées et publiques;

7) L'essai de différents modes de fertilisation susceptibles d'accroître le rendement en volume et la qualité des tiges des diverses catégories de peuplements;

8) Le calcul du coût réel de la fertilisation par modes de fertilisation et par catégories de peuplements;

9) Étude du marché et des produits;

10) Encadrement technique;

11) Étude des possibilités de réaménagement de ces deux paroisses;

12) Étude de l'aménagement faunique et récréatif de cette région.

En plus de tous les travaux techniques inhérents au projet (e.g. tracer des chemins, marquage des arbres à abattre, etc.) le responsable devra effectuer ce qui suit:

a) La compilation des données de recherches opérationnelles, sylvicoles et des recherches en fertilisation;

b) La rédaction et la présentation annuelle des rapports décrivant les travaux effectués et des résultats obtenus. Ces rapports devront être accompagnés d'une ou de plusieurs cartes, à l'échelle appropriée, indiquant l'ensemble des travaux exécutés sur le terrain tels que: chemins, limites des peuplements et des traitements.

travaux réalisés

Actuellement, les responsables du projet ont effectué les principaux travaux de base essentiels à la bonne marche du projet et un rapport a été soumis au ministère des Terres et Forêts. Ce rapport est disponible à la bibliothèque du ministère.

2) projet de recherches en exploitation

Dans son ensemble, ce projet consiste dans « l'établissement d'un camp expérimental d'exploitation mécanisée dans la forêt domaniale des Chic-Chocs où se feront les essais des diverses méthodes d'aménagement sylvicole et de machines d'exploitation ».

Les principaux objectifs de ces travaux de recherche se résument comme suit:

a) Établir la façon la plus économique d'exploiter la possibilité de la forêt domaniale des Chic-Chocs en tenant compte des méthodes d'aménagement sylvicole;

b) Préparer la population locale aux répercussions qu'entraînera la mécanisation: régularité de l'emploi, la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, la réduction de l effort physique, une meilleure utilisation de la ressource, l'augmentation de la rentabilité au moyen de l'augmentation de la productivité;

c) Amorcer un processus de formation du personnel d'encadrement: surintendants, contremaîtres, analystes, contrôleurs de production et commis;

d) Permettre la formation technique d'un personnel d'exploitation et de gestion forestières pour répondre aux besoins des différents services du ministère des Terres et Forêts.

e) Fournir la possibilité au Département d'exploitation et d'utilisation de bois de l'université Laval, d'utiliser certaines données pour la formation de forestiers en matière de gestion et d'exploitation.

f) Faciliter un réaménagement de la zone et y généraliser le ou les systèmes d'exploitation qui seront retenus.

Les résultats des principaux travaux accomplis jusqu'à maintenant sont présentés dans le rapport remis au ministère des Terres et Forêts et qui s'intitule: « Programme de recherche et de développement pour l'établissement d'un camp expérimental d'exploitation dans la forêt domaniale des Chic-Chocs par le Fonds de recherches forestières de l'université Laval ».

3) projet de réaménagement et d'utilisation des forêts de la zone de Gaspé-Nord

Compte tenu des projets d'expansion de l'industrie forestière établie de la région et des besoins en matière ligneuse qui en découlent il est devenu impérieux de procéder le plus tôt possible à un aménagement intensif de

la forêt. En effet si l'on s'en tient à la productivité actuelle les terres boisées de la région pilote ne pourront fournir que 70% des besoins prévus d'ici 1976. C'est pourquoi des traitements sylvicoles intenses s'imposent et la forêt de la zone de Gaspé-Nord s'y prête bien. La mise en œuvre de travaux sylvicoles dans la zone de Gaspé-Nord devrait constituer le point de départ d'un vaste programme d'aménagement intensif de l'ensemble des forêts du territoire.

Les traitements précommerciaux recommandés s'adressent aux jeunes sapinières (moins de 30 ans) sur site 1, et visent surtout au réglage de l'espacement en vue de favoriser la croissance des arbres économiquement désirables et de raccourcir la révolution.

L'éclaircie précommerciale a pour objet de réduire la densité des jeunes sapinières pures à stock surabondant comme il arrive fréquemment sur les stations de site 2. Elle sera également pratiquée sur les stations de site 1, lorsque le terrain est occupé par des essences n'ayant pas d'utilisation commerciale actuelle ni prévisible.

Le but des éclaircies commerciales est d'accélérer la croissance des arbres les plus prometteurs grâce au maintien d'une densité optimum tout au long de la période de révolution. Ce type de traitement permet d'obtenir une augmentation substantielle des récoltes à la fin de la révolution en plus des volumes prélevés lors des traitements.

Bref, nous croyons que ces traitements permettront la récolte annuelle additionnelle de 4 000 000 pi^3 et de 25 500 000 à la fin de la période de normalisation soit vers les années 2040. Rappelons que la possibilité actuelle des superficies à traiter est de 12 000 000 pi^3.

L'opération traitement sylvicole est-elle rentable ?

Une brève étude bénéfice-coût indique un rapport favorable de 2.3. C'est dire que pour chaque dollar investi l'État fait un profit de 1.3 dollar. Bien sûr cette étude n'est qu'indicative car elle repose sur certaines hypothèses vraisembables mais non entièrement vérifiées. De plus le terme État réfère aux différents paliers de gouvernement: fédéral, provincial, municipal.

B) comité de recherches en génétique forestière

mandat :

Lors de sa réunion du 20 novembre 1970, le Conseil de la recherche et du développement forestiers approuvait la création du « Comité de recherches en génétique forestière » et lui confiait le mandat suivant:

1° Inventorier les travaux de recherches en populiculture au Québec;

2° Déterminer le matériel clonal disponible prêt à être propagé et utilisé à l'échelle semi-industrielle;

3° Élaborer les normes et les termes nécessaires pour coordonner et assurer les conditions convenables de multiplication et de propagation des espèces, lignées ou hybrides de peupliers qui ont été sélectionnés comme les mieux adaptés aux conditions climatiques du Québec, les plus aptes à résister aux attaques des divers agents destructeurs et capables d'une croissance supérieure et d'une production de matière ligneuse intéressante pour le Québec.

travaux accomplis

Depuis sa création, les membres du Comité de recherches en génétique forestière ont tenu cinq réunions au cours desquelles chaque membre présenta un texte concernant les différents aspects de la populiculture au Québec.

Tous ces différents textes qui furent ensuite étudiés et discutés et corrigés, constitueront le rapport final que le Comité doit présenter au Conseil avant le 31 mai 1971. Sans entrer dans les détails, les principaux sujets discutés sont les suivants:

1° Les recherches des hybrides de peupliers les mieux adaptés à la populiculture au Québec;

2° L'état des recherches sur le peuplier au ministère des Terres et Forêts;

3° La production et les pépinières;

4° L'étude des codes et des normes de distribution;

5° L'utilisation industrielle du peuplier.

recommandations

Les principales recommandations concernant la génétique forestière au Québec seront énoncées dans le rapport final du comité de recherches en génétique forestière qui, après étude et acceptation par le Conseil, sera publié.

III — Principaux problèmes étudiés

Au cours de la réunion du 11 janvier 1971, l'honorable Kevin Drummond, ministre des Terres et Forêts, fut invité à venir exposer aux membres les principales préoccupations de son ministère. Trois problèmes ont été alors discutés: la mise en marché des produits forestiers, le droit de coupe et le transport.

A) la mise en marché des produits forestiers :

Cette question de mise en marché des produits forestiers est apparue aux membres comme un domaine excessivement complexe puisqu'il s'agit de la mise en marché non pas des produits du secteur primaire mais du secteur secondaire i.e. les produits transformés.

Considérant l'importance et la nature du problème, le Conseil, avant de former un comité « ad hoc », a préféré étudier plus à fond ce problème afin d'en saisir toutes les implications tant techniques qu'économiques et ainsi d'être plus en mesure d'orienter les travaux et de faire le choix des spécialistes en la matière.

B) les droits de coupe

Le ministre des Terres et Forêts considère l'étude des droits de coupe comme une des priorités de son ministère parce que la politique actuelle dans cette sphère n'est pas très bien définie et que le droit de coupe n'a pas encore trouvé une application logique et bien adaptée aux besoins de l'industrie forestière.

Vue dans son ensemble, l'étude concernant le droit de coupe s'avère une tâche très complexe et difficile à définir. C'est pourquoi le Conseil décida d'inviter, à une de ses réunions, les représentants du ministère des Terres et Forêts et de l'industrie forestière afin d'être plus en mesure de mieux clarifier la situation actuelle.

Les discussions et les idées émises lors de cette rencontre se sont avérées très utiles et, surtout, elles ont passablement clarifié la conception générale du droit de coupe chez les deux parties.

En ce qui concerne le ministère des Terres et Forêts, le droit de coupe semble constituer un des moyens pour atteindre un double objectif: l'allocation rationnelle de la matière ligneuse et la promotion de l'industrie forestière. Compris de cette façon, le droit de coupe peut être alors considéré comme un élément stimulant ou régulateur et un instrument de développement industriel. D'un autre côté, on sait que l'activité forestière est fortement reliée à l'économie générale et que cette dernière subit des fluctuations. C'est pourquoi le ministère semble favorable à la politique d'un droit de coupe variable dans les forêts publiques parce qu'un tel système tiendrait compte du jeu de l'offre et de la demande ainsi que du profit de l'exploitant. D'ailleurs, il est bon de noter que l'usage du droit de coupe variable est actuellement en vigueur dans les forêts domaniales et les réactions semblent très bonnes.

Du côté de l'industrie forestière, on admet qu'il est normal et logique que le gouvernement puisse retirer un revenu pour l'allocation des forêts publiques; cependant il faut reconnaître la nécessité, pour l'industrie, de réaliser un profit et l'urgence de rétablir un climat favorable aux nouveaux investissements ou à de nouvelles expansions des industries existantes. De plus, on a tenu à préciser que le droit de coupe est considéré comme une taxe ou une redevance que le concessionnaire doit payer au gouvernement pour les bois qu'il exploite ou qu'il fait exploiter. Il est donc classé parmi toutes les autres redevances comme la prime d'affermage, la rente foncière,

la prime de transfert, etc. C'est pourquoi l'étude du droit de coupe, considéré sous cet angle, prend une ampleur considérable et ne saurait être entreprise sans tenir compte du système global de taxation.

À la lumière des idées émises par les deux parties, les membres du Conseil ont réalisé l'importance pour le ministère des Terres et Forêts d'agir le plus tôt possible et c'est pourquoi les recommandations suivantes sont formulées:

1° Il serait souhaitable d'entreprendre, le plus tôt possible, une étude détaillée de la politique des droits de coupe sans qu'elle soit dissociée du système global de taxation;

2° Les problèmes concernant ce domaine doivent être définis en fonction de l'aménagement polyvalent de nos forêts et en fonction des principales caractéristiques de chaque région;

3° Quel que soit le système utilisé, il devra être compatible à la fois avec les objectifs du ministère et ceux de l'industrie forestière;

4° Il est devenu indispensable de former un « groupe de travail » ou un comité conjoint au sein duquel seraient représentés les différents intérêts gouvernementaux et industriels. Sa tâche primordiale serait:

a) De définir les principales lacunes de la politique actuelle des droits de coupe;

b) De déterminer les études et les travaux à faire pour y remédier;

c) De juger quels seraient le ou les organismes les mieux qualifiés pour effectuer les travaux recommandés.

C) transport du bois

Actuellement, il existe au ministère un comité consultatif auprès du ministre qui fait enquête sur la situation actuelle du commerce du bois au Québec en vue de proposer des solutions à moyen et long terme aux problèmes que pose la mise en marché des bois produits par les petits exploitants sur les terrains privés.

Afin d'éviter une certaine duplication d'efforts, les membres du Conseil ont décidé d'attendre les résultats de ce comité avant d'entreprendre des travaux concernant le transport des bois; car la mise en marché et le transport sont deux aspects intimement liés entre eux et ainsi l'étude du rapport final de ce comité apportera certainement des précisions et de précieuses informations qui aideront grandement le Conseil de la recherche à juger du bien fondé de la formation d'un autre comité.

IV — recommandations

Le Conseil de la recherche et du développement forestiers est conscient de l'importance de la recherche forestière qui constitue non seulement une protection contre les incertitudes de l'avenir et un moyen très efficace à la résolution des problèmes qu'affronte actuellement l'industrie forestière mais aussi une condition essentielle à une meilleure connaissance du domaine forestier et à l'exploitation rationnelle et concertée de nos richesses naturelles.

Au terme de ses deux années d'existence, les membres du C.R.D.F. ont réalisé qu'ils auraient un rôle important à jouer au sein du ministère des Terres et Forêts. C'est pourquoi, dans le but d'atteindre leurs objectifs, ils recommandent ce qui suit:

1) Il est actuellement très urgent de coordonner la recherche afin qu'elle puisse être orientée vers des applications concrètes. Afin qu'elles puissent servir, autant que possible, au développement de l'économie générale du Québec, les recherches devraient être poursuivies en fonction des besoins immédiats et des problèmes les plus urgents;

2) Le Conseil de la recherche et du développement forestiers doit établir un programme de priorités acceptables par les divers organismes de recherches et, de plus, il doit chercher autant que possible à orienter tous les efforts vers un but commun à définir;

3) Le Conseil se doit aussi de suggérer l'orientation des recherches de façon à prévoir les moyens qu'on a de les réaliser dans le domaine des produits forestiers pour qu'il puisse faire face au développement de certains produits, notamment des produits synthétiques qui apparaissent sur le marché;

4) Il semble, que du point de vue des recherches forestières et de l'enseignement forestier supérieur, trois domaines devraient recevoir une priorité:

   a) l'économie forestière où il existe une carence de personnel qualifié;

   b) les recherches sur les techniques d'exploitation forestière et la transformation des produits en tenant compte de la sylviculture et de l'aménagement;

   c) le renouvellement des méthodes de photogrammétrie pour l'inventaire des ressources.

   Le Conseil devra aussi faire une évaluation globale des argents requis pour le développement de ces trois principaux secteurs de la recherche en forêt;

5) Il faut axer les recherches principalement sur l'augmentation du potentiel forestier et une attention spéciale doit être portée aux problèmes de foresterie urbaine et à l'exploitation des forêts privées;

6) Il est urgent d'entreprendre des études sérieuses concernant la mise en marché des produits forestiers bruts et transformés;

7) Dans tout programme de recherches, il serait important de considérer et d'étudier leurs résonnances sociologiques et l'influence que ces dernières auront sur la main-d'œuvre;

8) Un effort accru doit être fait en ce qui touche à la diffusion des résultats de la recherche ainsi qu'à leur vulgarisation afin qu'ils soient plus accessibles à leurs utilisateurs.

annexe A

Arrêté en conseil nº 4493 concernant la création du « Conseil de la recherche et du développement forestier du Québec ».

ATTENDU QUE la recherche et le développement forestiers sont d'intérêt public et que le ministre des Terres et Forêts a juridiction dans ce domaine;

ATTENDU QU'il incombe à l'État de promouvoir non seulement la recherche forestière mais encore la mise en application des connaissances acquises et des résultats obtenus;

ATTENDU QU'il importe, à cette fin, de créer un organisme consultatif qui groupera, sous l'égide du ministre des Terres et Forêts, les principaux spécialistes intéressés à la recherche et au développement forestiers du Québec;

ATTENDU QUE depuis le 22 octobre 1969, un tel conseil a été mis sur pied par proclamation du ministre des Terres et Forêts mais que l'existence de ce conseil n'a jamais été ratifiée par arrêté ministériel;

Vu la Loi du ministère des Terres et Forêts (chapitre 91, Statuts refondus, 1964),

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre des Terres et Forêts:

1°) QUE soit ratifiée la création du « Conseil de la recherche et du développement forestiers du Québec », organisme consultatif relevant du ministre des Terres et Forêts, qui a comme tâche principale:

a) de proposer au ministre des politiques, des programmes de recherche et de développement forestiers ainsi que les moyens qu'il juge à propos pour les réaliser et atteindre les objectifs fixés;

b) d'étudier, à la demande du ministre, toute question relative à la recherche et au développement forestiers;

2°) QUE ce Conseil soit composé de neuf (9) membres choisis dans les milieux gouvernementaux, industriels, universitaires, corporatifs et syndicaux, nommés par le ministre des Terres et Forêts pour un terme d'au plus trois (3) ans;

3°) QUE soit adjoint au Conseil un secrétaire choisi parmi les fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts;

4°) QUE ce Conseil soit autorisé à adopter les règlements nécessaires à son bon fonctionnement, qui n'entreront cependant en vigueur qu'après approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil;

5°) QUE les membres du Conseil, qui ne sont pas des fonctionnaires du Gouvernement, reçoivent une allocation de $100 pour chaque séance

d'une journée entière ou $50 pour chaque séance d'une demi-journée et qu'ils soient aussi indemnisés de leurs dépenses de voyage et de séjour pour assister à ces séances;

6°) QUE les allocations, les dépenses de voyage et de séjour prévues à l'alinéa précédent, soient payées à même l'article 1 du budget du ministère des Terres et Forêts.

LE GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF

annexe B

statuts du Conseil de la recherche et du développement forestiers

I — nom de l'organisme

Le Conseil de la recherche et du développement forestiers du Québec.

II — nature de l'organisme

Le Conseil est un organisme consultatif dépendant du ministre des Terres et Forêts.

III — buts du Conseil

1) De promouvoir, de coordonner et d'orienter les recherches forestières du Québec;

2) Proposer au ministre des Terres et Forêts et suggérer aux dirigeants des autres organismes de recherche et de développement forestiers œuvrant au Québec:

   a) des objectifs de recherche et de développement forestiers;

   b) des programmes de recherches et de développement forestiers ainsi que les moyens que le Conseil jugera les plus aptes à leur réalisation et à l'atteinte des objectifs proposés.

IV — fonctions et responsabilités du Conseil

1) Étudier les besoins en recherche fondamentale et appliquée ainsi qu'en développement dans les divers domaines de la foresterie afin de promouvoir le développement économique du Québec et satisfaire à l'intérêt public;

2) Tenir un inventaire:

   a) des programmes et des projets de recherche et de développement forestiers effectués au Québec ou ailleurs mais pouvant intéresser le Québec;

   b) des ressources humaines, matérielles et financières des divers organismes de recherche et de développement forestiers au Québec;

3) Étudier, sur demande du Ministre, toute question relative à la recherche et au développement forestiers;

4) D'évaluer, en fonction des priorités établies, les divers programmes de recherche et de développement forestiers qui lui seront soumis;

5) D'adopter les règlements nécessaires à son bon fonctionnement;

6) Former, s'il y a lieu, des comités chargés de mandats spéciaux;

7) De soumettre au ministère des Terres et Forêts, dans un délai de trois mois suivant la fin de l'année budgétaire, le rapport annuel des activités;

8) De soumettre chaque année au ministre des Terres et Forêts ses prévisions budgétaires pour l'année suivante;

9) D'administrer son budget.

V — réunions

1) Le Conseil tient ses séances à Québec ou à tout autre endroit qu'il choisit. Il doit se réunir au moins trimestriellement aux jours qu'il fixe;

2) *Quorum :*
Cinq membres présents à la réunion en constituent le quorum;

3) *Mode de convocation.*
Le Conseil sera convoqué par le Secrétaire sur requête du Président ou sur demande de trois de ses membres.

Il sera convoqué au moins quarante-huit heures à l'avance par l'un des moyens suivants:

a) lettre adressée à domicile ou au bureau;

b) tout autre moyen efficace qui permet d'atteindre les membres.

VI — membres du Conseil

Le Conseil est composé de neuf membres choisis dans les milieux gouvernementaux, industriels, universitaires, corporatifs et syndicaux. Ils sont nommés pour un mandat d'au plus trois ans et ils doivent résider au Québec. À l'expiration de leur mandat, les membres restent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés.

VII — remplacement des membres

Lorsque au cours de son mandat, un membre décède, quitte le Québec ou démissionne du Conseil, un nouveau membre est choisi par le Ministre, pour le reste de son mandat.

VIII — élections

Le Conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président. Leurs mandats respectifs sont d'une durée de trois ans et renouvelables.

IX — droits et devoirs du président

Le Président préside toutes les réunions du Conseil;

Il signe les documents officiels du Conseil ainsi que les comptes de dépenses des membres;

Il fait partie ex-officio de tous les comités;

Il agit en qualité de représentant officiel du Conseil.

X — droits et devoirs du vice-président

En l'absence du Président, le Vice-président le remplace.

XI — droits et devoirs du secrétaire

Il assiste le Président dans l'administration générale du Conseil;

Il a la garde des livres, documents et effets du Conseil;

Il fait la correspondance qui incombe à sa charge;

Il dresse les procès-verbaux des réunions du Conseil;

Il assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil et des comités.

XII — secrétariat

1) Le secrétariat est établi au ministère des Terres et Forêts, à Québec;

2) Le personnel du secrétariat est soumis aux règlements de la Fonction publique et du ministère des Terres et Forêts.

XIII — traitements et frais de voyage

Les membres du Conseil, à l'exception du secrétaire, ne reçoivent aucun traitement;

Ils reçoivent une allocation de présence fixée par le Ministre;

Une allocation spéciale peut être accordée à tout spécialiste à la condition qu'elle soit approuvée par le Ministre;

Le Secrétaire du Conseil reçoit un traitement ou une allocation de présence et des indemnités conformes aux normes généralement appliquées au Gouvernement du Québec et au ministère des Terres et Forêts.

XIV — année budgétaire

L'année budgétaire du Conseil est la même que celle du Gouvernement du Québec.

Le secrétaire,
PIERRE VILLENEUVE, ing.f., M.Sc.F.

annexe C

Liste des membres des comités formés par le Conseil de la recherche et du développement forestiers

comité de recherches pour l'est du Québec

président

M. Jean-Louis Caron, B.Sc.App., ing.f., Délégué régional du Plan, O.D.E.Q., Rimouski.

secrétaire

M. Pierre Villeneuve, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., Secrétaire du Conseil de la recherche et du développement forestiers, ministère des Terres et Forêts, Québec.

membres

M. Léopold Dion, B.Sc.App., ing.f., Chef forestier pour la Province de Québec, Société forestière Domtar Ltée, Québec.

M. Nicolas Dolbec, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., Directeur, service de l'aménagement régional, ministère des Terres et Forêts, Québec.

M. Victor Morin, B.Sc.App., ing.f., Directeur forestier de l'U.C.C., Montréal.

M. Émile Ouellet, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., D.Sc.F., Directeur, station forestière de Duchesnay, ministère des Terres et Forêts, Québec.

M. Jacques Pfalzgraf, ing. des Eaux et Forêts, Chargé de recherches, Laboratoire de recherches forestières, service canadien des Pêches et Forêts, région de Québec.

comité de recherches en génétique forestière

président

M. Gilles Vallée, B.Sc.App., ing.f., ing.doc., Chargé de recherches, service de la recherche, ministère des Terres et Forêts, Québec.

secrétaire

M. Pierre Villeneuve, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., Secrétaire du Conseil de la recherche et du développement forestiers, ministère des Terres et Forêts, Québec.

membres

M. Jean-Paul Campagna, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., Directeur, Pépinière provinciale de Berthierville, Québec.

M. Jean-Marie Fortin, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., Chef de division, Service de la restauration forestière, ministère des Terres et Forêts, Québec.

M. Martin Hubbes, Ph.D., Chargé de recherches, Laboratoire de recherches forestières, Service canadien des Forêts, région de Québec.

M. Henri Leblanc, B.Sc.App., ing.f., M.Sc.F., Responsable à la recherche, Compagnie internationale de Papier, Montréal.

M. Louis Parrot, B.Sc.App., ing.f., ing.-doc., Professeur titulaire, Faculté de Foresterie et de Géodésie, université Laval, Québec.

M. Laurence Roche, ing.f., Ph.D., Coordonnateur des programmes, Laboratoire de recherches forestières, Service canadien des Forêts, région de Québec.

L'Éditeur officiel du Québec
Roch Lefebvre
Québec Official Publisher